Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 112f06
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Giovanni di Stasi : « Nous sommes convaincus que la Turquie doit adhérer à toutes les institutions européennes »

Strasbourg, 01.032006 – « Notre exercice de suivi fait apparaître à l'évidence que la Turquie a entrepris sa décentralisation et qu'il s'y trouve une forte volonté politique de créer une démocratie moderne », a déclaré Giovanni Di Stasi, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, s'exprimant à Ankara, le 1er mars, devant la Conférence SIGMA sur la réforme de l'administration publique et l'organisation territoriale.

« Au cours des dernières années, le gouvernement turc a donné des signes manifestes d'engagement en faveur d'une nette transformation institutionnelle axée sur la modernisation de l'administration locale et provinciale. Nous avons remarqué qu'il avait mise en œuvre un vaste programme de réforme législative », a-t-il ajouté.

Ainsi que l'a souligné le Président du CPLRE, « Le Congrès a noté que quatre grandes mesures législatives depuis longtemps attendues (loi sur les municipalités métropolitaines, loi sur les municipalités, loi sur l'administration provinciale spéciale et loi sur les associations et unions de municipalités) avaient atteint le stade législatif. Il a cru comprendre aussi que le gouvernement envisageait l'adoption d'autres lois, notamment sur l'administration des villages, sur les recettes municipales et sur le service civil. Cette liste est importante, car on se rend compte que la réforme de l'administration locale en Turquie ne sera pleinement effective que s'il peut être mis en place un large éventail de mesures, y compris ces projets de loi. »

« Nous comptons que la Turquie continuera de se montrer très active dans la réalisation de son projet de devenir une démocratie moderne dotée d'un solide réseau de pouvoirs publics territoriaux. Je suis certain que nous pouvons attendre aussi de la Turquie une contribution accrue à la création de l'Eurorégion de la mer Noire et, à Saint-Pétersbourg, d'un centre sur la coopération interrégionale et transfrontalière », a encore déclaré le Président Di Stasi.

« Pour sa part, le Conseil de l'Europe continuera de soutenir activement le projet turc de décentralisation et de modernisation démocratique du pays », a-t-il conclu.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.